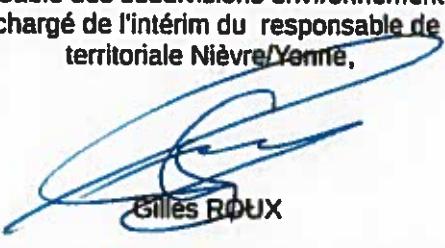


**Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection 150400**  
**DREAL Bourgogne**

<b>Unité territoriale Nièvre/Yonne</b>	<b>Subdivision : Auxerre</b>
<b>Nom(s) du ou des inspecteurs :</b> Hélène VIAL <b>Date de la lettre d'annonce de l'inspection :</b> courriel du 06 aout 2015 <b>Date de l'inspection:</b> 11 aout 2015 <b>Type d'inspection :</b> <input type="checkbox"/> approfondie      ou <input checked="" type="checkbox"/> courante      ou <input type="checkbox"/> ponctuelle <input type="checkbox"/> inopinée      ou <input checked="" type="checkbox"/> annoncée <input checked="" type="checkbox"/> planifiée      ou <input type="checkbox"/> circonstancielle	
<b>Motif de la planification :</b> Cessation partielle d'activité	<b>ou      détail des circonstances :</b> <b>Société :</b> Entreprise G.CLOUTIER <b>Commune :</b> VENOY <b>Activité :</b> carrière
<b>A</b>	
<b>Liste des installations inspectées :</b> Parcalle section ZW 118 pp <b>Thèmes :</b> réaménagement <b>Référentiels de l'inspection :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté préfectoral n° DCLD-B1-1996-414 du 19 novembre 1996 autorisant la SAS Entreprise G. CLOUTIER à exploiter une carrière sur le territoire de la commune de VENOY</li> </ul>	
<b>Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur CLOUTIER, directeur technique</li> </ul>	
<b>Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :</b> L'exploitant a déposé en préfecture une déclaration de cessation partielle d'activité pour cette carrière le 22 juin 2015. L'usage de la parcalle concernée ZW 118pp est à vocation industrielle.  Cette carrière a été visitée le 11 aout 2015.  Les travaux de réaménagement ont consisté à créer une plateforme industrielle entourée par des talus permettant à l'entreprise Yonne Recyclage de réaliser la réception, le tri, le recyclage et la valorisation de déchets industriels.  La plateforme industrielle est plane. Les talus présentent une pente d'environ 45°. Ils ont été recolonisés naturellement par la végétation.  Au sud et à l'est, l'accès au site est interdit par une clôture et une barrière. Au nord et à l'est, les terrains concernés sont entourés par les talus de la carrière actuellement en activité qui jouxtent le site.	
<b>Suites envisagées :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- procès verbal de récolelement adressé à M. Préfet de l'Yonne.</li> </ul>	
<b>Liste des documents établis suite à la visite :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lettre à l'exploitant,</li> <li>- procès verbal de récolelement adressé à M. Préfet de l'Yonne.</li> </ul>	
<b>Date et signatures</b>	
<b>13 AOÛT 2015</b> Rédacteur L'inspecteur de l'environnement 	<b>Vérificateur – Approbateur</b> Inspecteur de l'environnement Responsable des subdivisions environnement de la Nièvre, chargé de l'intérim du responsable de l'unité territoriale Nièvre/Yonne, 
Hélène VIAL      Gilles RDX	

